



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Protecton Autowax kleurhersteller

This draft safety data sheet is for illustrative purposes only. The data contained within may be incomplete and are subject to change.

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Protecton Autowax kleurhersteller
No du produit 000225(F)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de soins pour automobiles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
BL9 6RE
TEL: 03 20 28 06 30

Fabricant TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
BL9 6RE
TEL: 03 20 28 06 30

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 161 764 5981
Numéro de téléphone des services nationaux d'urgence
ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 3 - H226
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (1999/45/CEE) Xi; R36/38. N; R51/53. R10, R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'environnement

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Protecton Autowax kleurhersteller

Étiquetage des détergents

>= 30%	Hydrocarbures aliphatiques
5 - < 15%	agents de surface anioniques
< 5%	agents de surface non ioniques

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Mention D'Avertissement
Mentions De Danger

Attention

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Conseils De Prudence Supplementaires

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P321	Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).
P370+378	En cas d'incendie : utiliser de la mousse, de la neige carbonique, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu.

Protecton Autowax kleurhersteller

P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

2-2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BIETHANOL		1.0 - <3.0%
No CAS : 25307-17-9	No CE : 246-807-3	Numéro D'Enregistrement: 01-2119510876-35-0000
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R35. N;R50.	
AMMONIAC...%		0.1 - <0.3%
No CAS : 1336-21-6	No CE : 215-647-6	
Classification (CE 1272/2008) Skin Corr. 1B - H314 STOT Single 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) C;R34 N;R50	
PETROLEUM DISTILLATES		10.0 - <20.0%
No CAS : 64742-88-7	No CE : 919-446-0	Numéro D'Enregistrement: 01-2119458049-33-0000
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10,R66,R67.	

Protecton Autowax kleurhersteller

PETROLEUM DISTILLATES		25.0 - <50.0%
No CAS : 64742-81-0	No CE : 265-184-9	Numéro D'Enregistrement: 01-2119462828-25-XXXX
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Skin Irrit. 2 - H315	Xn;R65.	
STOT Single 3 - H336	Xi;R38.	
Asp. Tox. 1 - H304	N;R51/53.	
Aquatic Chronic 2 - H411		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Informations générales

Consulter un médecin si les troubles persistent. Retirer la victime de la source de contamination. Premiers soins, repos, chaleur et air frais.

Inhalation

En cas d'inhalation d'aérosols : Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme. Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la personne a un malaise ou a ingéré de grandes quantités (50-100 ml pour un adulte), la transporter immédiatement à la salle d'urgence avec cette fiche.

Contact avec la peau

Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et les laver comme indiqué ci-dessus.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Ne pas se frotter les yeux. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

Inhalation

Risque d'anhélation pseudo-asthmatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.

Contact avec la peau

Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTEZ RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Protecton Autowax kleurhersteller

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Évacuer immédiatement la zone dangereuse.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Assurer une ventilation efficace. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne permettre AUCUNE contamination de l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Assurer une ventilation adéquate et rassembler le produit répandu. Empêcher l'écoulement dans un égout. Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter la formation de brume/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Lire et suivre les recommandations du fabricant. Ne pas manipuler les emballages brisés sans porter un équipement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder debout. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

Protecton Autowax kleurhersteller

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORM E	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
AMMONIAC...%	WEL		18 mg/m ³		25 mg/m ³	
PETROLEUM DISTILLATES	WEL		600 mg/m ³			
PETROLEUM DISTILLATES	WEL		800 mg/m ³			

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Se laver les mains après le contact. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Beige.
Odeur	Odeur faible. Ammoniac.
Solubilité	Forme une émulsion avec l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>100°C
Point de fusion (°C)	
Sans justification scientifique.	
Densité relative	1.050 - 1.070 g/cm ³ 20°C

Protecton Autowax kleurhersteller

Densité de vapeur (air=1)
Sans justification scientifique.
Pression de vapeur
Sans justification scientifique.
Taux d'évaporation
Sans justification scientifique.
Valeur pH, Solution Concentrée
Sans justification scientifique.
Viscosité 2000 - 2600 cP 20°C
Température de décomposition (°C)
Sans justification scientifique.
Seuil D'Odeur, Bas
Sans justification scientifique.
Seuil D'Odeur, Haut
Sans justification scientifique.
Point d'éclair (°C) 41°C
Temperature d'auto-inflammation (°C)
Sans justification scientifique.
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)
Sans justification scientifique.
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)
Sans justification scientifique.
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)
Sans justification scientifique.
Propriétés comburantes
Non déterminé.

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Protecton Autowax kleurhersteller

Dose Toxique 1 - DI 50
>5000 (PETROLEUM DISTILLATES) mg/kg (oral rat)

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le produit a un effet dégraissant de la peau.

Contact avec les yeux

Troubles visuels, y compris la vision floue

Mises En Garde Sur La Santé

INHALATION. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. CONTACT AVEC LA PEAU. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux. INGESTION. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l	<30 mg/l (PETROLEUM DISTILLATES)
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l	10 - 22 mg/l (PETROLEUM DISTILLATES)
Ci 50, 72 H, Algue, mg/l	4.6 - 10.0 mg/l (PETROLEUM DISTILLATES)

12.2. Persistance et dégradabilité**Dégradabilité**

Aucunes informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Coefficient de partage

Sans justification scientifique.

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité :**

Le produit est partiellement soluble dans l'eau. Peut se disperser dans l'environnement aquatique.

Coefficient de adsorption/désorption

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Protecton Autowax kleurhersteller

Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)	1993
No. UN (IMDG)	1993
No. UN (ICAO)	1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (PETROLEUM DISTILLATES, PETROLEUM DISTILLATES)
-------------------------------------	---

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	Classe 3 : Liquides inflammables.
No. D'Étiquette ADR	3
Classe IMDG	3
Classe/Division ICAO	3
Étiquettes De Transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-E
Code Hazchem	3Y
No. De Danger (ADR)	30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Protecton Autowax kleurhersteller

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 19/09/2012

Révision 29

Remplace la date 02/09/2011 v28

État De La Fiche De Sécurité Feuille provisoire - pour l'usage d'échantillon seulement

Phrases - R (Texte Intégral)

R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R34	Provoque des brûlures.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.